

## **GE\_GERICHTE JTCO/1/2018 vom 9. Januar 2018**

GE Cour de justice, 2018-01-09, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge\\_gerichte\\_JTCO\\_1\\_2018](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_JTCO_1_2018)

FR: GE\_GERICHTE JTCO/1/2018 du 9 janvier 2018

IT: GE\_GERICHTE JTCO/1/2018 del 9 gennaio 2018

### **Erwägungen**

#### **E. 28**

Total CHF 18'386.55 =====

- 20 - P/3222/2017

Indemnisation défenseur d'office/conseil juridique gratuit Vu les art. 135 CPP et 16 RAJ et les directives y relatives; Bénéficiaire : C\_\_\_\_\_ Avocat : D\_\_\_\_\_ Etat de frais reçu le : 8 janvier 2018

Débours : Fr. 0 Indemnité : Fr. 8'672.45 Déductions : Fr. 0 Total : Fr. 8'672.45 Observations : - 9h40 Préparation audience à Fr. 200.00/h = Fr. 1'933.35. - 7h Audiences à Fr. 200.00/h = Fr. 1'400.-. - 4h30 Entretien client à Fr. 200.00/h = Fr. 900.-. - 7h40 Etdu de dossier à Fr. 200.00/h = Fr. 1'533.35. - 4h Courriers et téléphones à Fr. 200.00/h = Fr. 800.-. - Total : Fr. 6'566.70 + forfait courriers/téléphones 20 % = Fr. 7'880.05 - 3 déplacements A/R (Visites à Champ-Dollon) à Fr. 50.- = Fr. 150.- - TVA 8 % Fr. 642.40 Ce montant tient compte de l'état de frais déposé à l'audience de jugement, ainsi que du temps d'audience de jugement et rendu du verdict.

Voie de recours si seule l'indemnisation est contestée Le défenseur d'office peut interjeter recours, écrit et motivé, dans le délai de 10 jours, devant la Chambre pénale de recours contre la décision fixant son indemnité (art. 135 al. 3 let. a et 396 al. 1 CPP; art. 128 al. 1 LOJ).

Restitution de valeurs patrimoniales et/ou d'objets Lorsque le présent jugement sera devenu définitif et exécutoire, il appartiendra à l'ayant-droit de s'adresser aux services financiers du pouvoir judiciaire (+41 22 327 63 20) afin d'obtenir la restitution de valeurs patrimoniales ou le paiement de l'indemnité allouée et au greffe des pièces à conviction (+41 22 327 60 75) pour la restitution d'objets.

- 21 - P/3222/2017 NOTIFICATION À C\_\_\_\_\_ (soit pour lui Me D\_\_\_\_\_) Reçu copie conforme du présent prononcé (par courrier recommandé)

NOTIFICATION À B\_\_\_\_\_ (soit pour lui Me Magali BUSER) Reçu copie conforme du présent prononcé (par courrier recommandé)

NOTIFICATION AU MINISTÈRE PUBLIC Reçu copie conforme du présent prononcé (par courrier recommandé)

NOTIFICATION À A\_\_\_\_\_ Reçu copie conforme du présent prononcé (par courrier recommandé)

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.